

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-191 du 07 Novembre 2013

L'an deux mil treize, le Sept Novembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – A.M. BARBIER - Ch. LECTEZ -

MM. J. MAHIEU – H. TABARY - Y. MARECHAL – B. SEGERS – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – S. NACRY – G. DUE - X. LEROUX – Ph. FATIEN – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.F. DERCOURT – J.P. POUTRAIN – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. HEMAR

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE,
M. G. CUVILLIER, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE,
M. J.M.PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE,
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Objet : **Tableau des emplois – Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet – 20 heures hebdomadaires – Suppression d'emplois non pourvus**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de procéder, par délibération, à la création et à la suppression des emplois de la collectivité, dans le cadre du Tableau des Emplois.

Monsieur le Président propose, afin de pouvoir répondre aux besoins d'entretien de la piscine, de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non complet sur une base de temps de travail de 20 heures hebdomadaires annualisables.

Monsieur le Président propose également de supprimer les emplois non pourvus et dont la collectivité n'a pas besoin expressément. Il s'agit de :

- deux postes d'Ingénieurs Territoriaux
- quatre postes d'Animateurs dont deux postes à temps non complet
- un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe
- un poste d'Educateur Jeunes Enfants
- un poste d'Assistant Artistique
- un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les propositions faites par Monsieur le Président,
- d'approuver la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non complet sur une base annualisée de travail de 20 heures,
- d'approuver la suppression de :
 - deux postes d'Ingénieurs Territoriaux
 - quatre postes d'Animateurs dont deux postes à temps non complet
 - un poste d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe
 - un poste d'Educateur Jeunes Enfants
 - un poste d'Assistant Artistique
 - un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe
- d'annexer le nouveau tableau des emplois à la présente délibération.

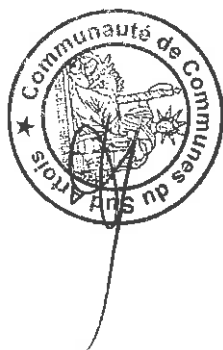
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 07 Novembre 2013 et transmission
en Préfecture le 07 Novembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

